

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

---

## - Subventions 2016

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de verser les subventions suivantes aux associations :

	Subvention 2016
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Société Hippique de l'Argoat	77.00
Association les gars d'Argoat	650.00
Société de Chasse	-
Association Logui Gym	650.00
Entente de Beg Ar C'hra	300.00
<b>SUBVENTIONS D'ADMINISTRATION GENERALE</b>	
Comice agricole du canton de Plestin/Plouaret	si demande
Ancien combattants (14/18, 39/45, FNCA)	700.00
<b>SUBVENTIONS CULTURELLES DE LOISIRS</b>	
Comité des fêtes principal	2 400.00
Comité des fêtes de Saint Yves	153.00
Comité des fêtes de Croix Joncourt	153.00
Comité des fêtes du Dresnay	153.00
Beffou Randonnée	153.00
Club Saint Emilion	382.00
Chorale La Loguivienne	250.00
Danserien Koat Marquis	153.00
Compagnie Babil	500.00
Ti Arzourien	400.00
<b>SUBVENTIONS EXTERIEURES</b>	
Radio Kreiz Breizh	100.00
Chambre des métiers de Ploufragan 100 €/apprenti	150.00
chambre des métiers du Morbihan	50.00
CAUE	93.20
<b>SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>	
Amicale Laïque	500.00
<b>SUBVENTIONS SOCIALES</b>	
RASED	1.00 € par élève
CLIC	100.00
Trégor Contact	350.00
Fond de solidarité logement	300.00
ADESKI	50.00

Association BTK (Zumba)	100.00
Spadassins de Loudéac	100.00

- Tarifs 2016

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> mars 2016 :

Location Salle des fêtes particuliers de la commune	
Week-end	280.00 €
Vin d'honneur, utilisation temporaire	166.00 €
Locations Salle des fêtes associations de la commune	121.00 €
Locations Salle des fêtes comité des fêtes fêtes St Emilion	121.00 €
Locations SDF Assos et personnes ext commune	150.00 €
Week-end	330.00 €
Vin d'honneur, utilisation temporaire	220.00 €
Locations couverts particuliers et asso ext à la commune	0.50 €
Salle polyvalente location temporaire : personnes de la commune	51.00 €
Personnes extérieures	71.00 €
Salle polyvalente week-end : personnes de la commune	102.00 €
Personnes extérieures	122.00 €
Salle du Dresnay	
Week-end personnes de la commune	170.00 €
Utilisation temporaire personnes de la commune	80.00 €
associations de la commune	80.00 €
Salle du Dresnay aux personnes extérieures : - week-end	200.00 €
Salle du Dresnay aux personnes extérieures : utilisation temporaire	120.00 €
Pour les locations de salles, le montant de la caution équivaut au montant de la location	
Concession cimetière communal	
15 ans	68.00 €
30 ans	126.00 €
50 ans	232.00 €
COLOMBARIUM	
Cases :	
15 ans	324.00 €
30 ans	648.00 €
50 ans	973.00 €
Cavernes :	
15 ans	193.00 €

30 ans	389.00 €
50 ans	584.00 €
Photocopies	
A4 noir	0.30 €
A4 RV noir	0.40 €
A3 noir RV	0.50 €
A4 couleur recto	0.60 €
A4 couleur RV	0.60 €
A3 couleur	0.70 €
A3 couleur RV	0.70 €
Fax/mail	1.00 €
Transport scolaire (par enfant par trimestre)	30.00 €
verre, assiette cassée, couvert manquant	1.20 €

Pour les tables et chaises prêtées aux personnes extérieures à la commune, une caution de 100.00 € sera demandée.

- **Taxe sur le logement vacant**

Cette taxe sera maintenue, les demandes de dégrèvement seront à formuler au centre des finances publiques.

- **Aménagement du bourg : Effacement des réseaux rue de la vieille côte**

Le Maire présente aux membres du conseil Municipal l'estimation du Syndicat Départemental d'énergie pour l'effacement des réseaux.

Le montant total de l'opération a été estimé par le Syndicat Départemental d'Energie à 285 300.00 € HT.

La part restant à la charge de la commune après participation du SDE s'élèverait à 144 892.00 €.

Le conseil Municipal réuni le 25 février 2016 décide à l'unanimité de demander une participation financière de l'état dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, à hauteur de 30 % de la part restant à la commune, soit la somme de 43 467.00 €

- **Questions diverses**

- **Durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (gîte du Dresnay)**

L'activité au gîte du Dresnay étant en progression, après décompte des heures travaillées en 2015, le conseil municipal autorise décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent de 1.5 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, elle passera ainsi à 9.5 heures.

Afin de régler toutes les heures travaillées en 2015, le conseil municipal autorise le maire à régler 66 heures supplémentaires à l'agent.

- **Admission en non-valeur**

Malgré les procédures de recouvrement mises en œuvre par le Trésor Public, la somme de 30.10 € correspondant au titre n°116 émis en 2012, n'a pu être recouvrée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de l'admettre en non-valeur

- Point propre : le point propre situé au bourg va être déplacé près du terrain des sports
- Gîte d'étape : le gîte a obtenu le label pêche et une demande de labellisation clé verte est en cours.  
Les tarifs du gîte seront revus en fin d'année.
- Chapelle du Dresnay : une expertise a été réalisée concernant le drainage autour de la chapelle. Un rapport sera prochainement transmis à la mairie et des travaux seront réalisés pour remédier aux problèmes d'infiltration d'eau.

Le Maire,

Jean-François LE GALL